



**Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme
Commission des solidarités**

21 - Développement économique

**Charte d'engagement pour la constitution de
l'Entente des territoires pour la Silver Economie
- Adhésion et représentation du Département**

Rapport n° CG/2014/43

Service Chef de file :

Direction développement économique, territorial et international

Service(s) associé(s) :

Pôle aide à la personne / Pôle aménagement du territoire / Pôle épanouissement de la personne

Résumé :

Le présent rapport a pour objet la validation de la charte pour la constitution de l'Entente des territoires pour la Silver Economie et la mutualisation des données du Département du Bas-Rhin avec les Départements partenaires, dans le cadre de la politique Innovation pour l'autonomie.

I. Contexte

La Silver Economie regroupe un ensemble d'activités économiques et industrielles qui bénéficient aux seniors. Elles permettent notamment une participation sociale accrue, une amélioration de la qualité et du confort de vie, un recul de la perte d'autonomie voire une augmentation de l'espérance de vie.

La Silver Economie constitue également une opportunité industrielle et économique pour la France et ses territoires : en concourant au maintien et à la création d'entreprises et d'emplois, en permettant aux sociétés déjà existantes d'accroître leur chiffre d'affaires ou de réorienter leur stratégie vers un nouveau marché porteur, et en consolidant toute une filière industrielle.

Enfin, la Silver Economie permet une avancée significative sur le plan sociétal, en optimisant l'efficacité du système de prise en charge de la perte d'autonomie, en renforçant la prévention, et in fine en réservant aux personnes âgées une place centrale dans notre société.

Plusieurs Départements français conduisent des actions innovantes pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dans les meilleures conditions, en recourant aux nouvelles technologies de la domotique, de la téléassistance et de la télémédecine financées notamment via des plans d'aides d'APA ou d'autres subventions. Au-delà, certains Départements visent à structurer sur leur territoire une offre complète proposant un bouquet de services pour le maintien à domicile. Malheureusement, ces initiatives sont conduites en ordre dispersé, sans capacité pour les collectivités départementales de porter un message cohérent au plan national sur la filière Silver Economie qu'elles contribuent à structurer, ni de capitaliser les bonnes pratiques.

Le Département du Bas-Rhin est engagé depuis 2008 dans la démarche TIC & Santé Innovation pour l'autonomie - Silver Economie, regroupant plusieurs axes de développement suivis de plusieurs appels à projets.

Cette démarche s'inscrit dans une vision globale de l'autonomie à domicile : rendre le logement plus pratique et adapté grâce à la domotique et à la conception universelle, sécuriser chaque instant grâce à la téléassistance et au suivi actimétrique, utiliser des solutions informatiques ultra-simplifiées pour favoriser le lien social, permettre la coordination et le partage de l'information entre professionnels et expérimenter la télémédecine. Le défi majeur de cette politique innovante et ambitieuse réside dans la création de modèles pérennes et économiquement acceptables pour tous.

Fort de sa position de leader, le Conseil Général du Bas-Rhin a souhaité regrouper une majorité des Départements de France en une seule structure pour engager des actions collectives (lobbying, échanges de pratiques, veille documentaire...) en faveur d'une politique d'accompagnement des personnes âgées et d'une politique économique innovante.

Par ailleurs, la création d'une structure regroupant les Départements est inscrite dans le Contrat de filière (*Axe 4 ; Action 4.9 : Créer un club France des Conseils Généraux pour la Silver Economie*), signé le 12 décembre 2013 par le ministère délégué aux personnes âgées et à la dépendance et le ministère du redressement productif. L'Entente des territoires veut ainsi traduire et soutenir l'ambition des Départements engagés dans la Silver Economie.

II. Présentation de l'Entente

Outre le Bas-Rhin, la fondation de l'Entente est proposée à l'initiative de trois conseils généraux : Alpes-Maritimes, Ardèche et Isère. Il est proposé et envisagé que l'Entente s'élargisse aux Départements qui s'engageraient dans la même démarche.

L'Entente des territoires a pour mission de structurer la filière de la Silver Economie au bénéfice de leurs usagers et du développement de leurs territoires à travers une démarche transversale et transpolitique. En unissant tous les Départements en une seule et même structure, les membres souhaitent générer un véritable appel d'air pour la commande publique. Il s'agit de créer des bases pour consolider et généraliser l'offre et la demande. Les membres de l'Entente souhaitent sortir de la phase expérimentale et assurer la phase de déploiement. Si l'échelle de l'Entente des territoires est nationale, les répercussions de la commande publique pourront être locales.

III. Fonctionnement de l'Entente

Les membres fondateurs ont privilégié la forme souple d'une entente interdépartementale telle qu'énoncée dans l'article L. 5411-11 du code général des collectivités territoriales qui dispose que deux ou plusieurs Départements peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs présidents, une entente sur les objectifs d'utilité départementale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs départements respectifs. L'entente peut débattre de questions d'intérêt commun dans le cadre de conférences. En parallèle, les Départements peuvent passer entre eux des conventions, à l'effet d'entreprendre, conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune.

C'est au sein de conférences, où chaque Département est représenté, que sont débattues les questions ; toutefois, les décisions qui y sont prises ne sont exécutoires qu'après ratification par tous les conseils généraux intéressés.

L'entente ne dispose pas de personnalité morale, ni de pouvoirs autonomes. En cela, la représentation des conseils généraux en son sein relève du mandat de gestion courant de chaque président.

L'Entente n'a pas de personnel propre dédié. Chaque membre met à disposition, en tant que de besoin et sans contrepartie, son personnel affecté à la Silver Economie au sein de sa collectivité pour contribuer aux travaux de l'Entente.

Dans une dynamique de synergie et d'optimisation des dépenses, il sera possible de mutualiser des procédures de marchés et de réaliser des économies sur les achats en constituant un (ou des) groupement(s) de commande tel que le prévoit l'article 8 du code des marchés publics.

Une convention sera ultérieurement signée par les membres fondateurs pour préciser les modalités de gouvernance et de fonctionnement. Elle sera soumise à la ratification de chaque nouveau membre.

IV. La charte d'engagement

La charte d'engagement pour la constitution de l'Entente des territoires pour la Silver Economie fixe le cadre de convictions, d'actions juridiques, éthiques et de fonctionnement de la structure. Toute adhésion à l'Entente est conditionnée à la signature du président du Conseil Général candidat.

Les quatre présidents des conseils généraux membres fondateurs seront amenés à la signer en novembre 2014.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme, et en accord avec la commission des solidarités, le Conseil Général :

- décide la mise en oeuvre d'une entente interdépartementale en matière de Silver Economie avec les départements des Alpes Maritimes, de l'Ardèche et de l'Isère,

- décide l'adhésion du Département à l'entente interdépartementale,

- approuve le contenu de la charte d'engagement pour la constitution de l'Entente des Territoires pour la Silver Economie, jointe en annexe de la délibération,

- désigne le président du Conseil Général du Bas-Rhin pour représenter le Département aux conférences,

- autorise le président du Conseil Général du Bas-Rhin à signer la charte d'engagement pour la constitution de l'Entente des Territoires pour la Silver Economie,

- donne délégation à la commission permanente pour statuer sur toutes les modifications ultérieures ne remettant pas en cause le principe général de l'Entente.

Strasbourg, le 29/09/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL